

Distr.
GENERALE

CRC/C/15
15 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

OBSERVATIONS FINALES DU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT CONCERNANT
LES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION

Note du Secrétaire général

1. A sa deuxième session (28 septembre - 9 octobre 1992), le Comité des droits de l'enfant a décidé de publier, à l'issue de l'examen de chaque rapport d'Etat partie, des observations finales portant sur les principales questions étudiées et indiquant les problèmes pour lesquels des mesures de suivi particulières pourraient être nécessaires. Ces observations pourront servir de point de départ aux Etats parties pour l'élaboration des rapports périodiques qu'ils présenteront ultérieurement.

2. Les observations finales du Comité constituent une évaluation générale du rapport d'un Etat partie et des échanges de vues menés avec sa délégation et prennent note des faits positifs qui auraient pu se produire pendant la période considérée, des facteurs et des difficultés touchant l'application de la Convention, et des questions précises que soulève cette application. Elles comprennent des suggestions et des recommandations à l'intention de l'Etat partie concerné.

3. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant les rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention seront publiées dans des additifs au présent document.
